

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

17 avril 2024

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-septième jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre (17-04-2024) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle ;
- Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles;
- Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Michel Tremblay, maire suppléant d'Hérouxville;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Yvon Bourassa, préfet suppléant et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

1. Ouverture de la séance

Le préfet suppléant, monsieur Yvon Bourassa, déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

2. Remerciement à Monsieur Bernard Thompson

En ce 17 avril 2024, nous prenons le temps de reconnaître le départ de monsieur Bernard Thompson de ses fonctions de préfet et maire de la municipalité d'Hérouxville. Sa démission nous laisse un sentiment de regret mêlé à une profonde gratitude pour ses années de service et son engagement envers notre communauté.

Pendant 8 ans à titre de préfet de la MRC de Mékinac, monsieur Thompson a été un pilier de notre région, apportant son savoir-faire et son dévouement à de nombreux dossiers locaux et régionaux. Son implication active et son leadership ont laissé une marque indélébile sur notre territoire, témoignant de sa passion pour le progrès et le bien-être de nos concitoyens. Sa vision audacieuse a illuminé nos horizons, ses actions concrètes ont tissé des liens solides au sein de notre communauté et son dévouement sans bornes a été une source d'inspiration pour tous ceux qui croient et qui contribuent du développement de notre région.

La démission de monsieur Thompson nous rappelle que la vie publique est faite de hauts et de bas, mais aussi de moments qui marquent le cours de notre histoire collective. Dans ces moments de transition, souvenons-nous que chaque départ est aussi le début d'un nouveau chapitre; Que les leçons apprises et les succès obtenus sous la gouverne de monsieur Thompson guident nos pas vers un avenir encore plus prometteur, empreint de solidarité et de progrès.

En conclusion, au nom de tous les membres de ce conseil municipal et au nom de nos concitoyens, nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à monsieur Bernard Thompson pour son dévouement, son travail acharné et son engagement envers Hérouxville ainsi qu'envers la MRC de Mékinac.

Nous lui souhaitons tout le succès dans ses projets futurs et espérons que son héritage continuera d'inspirer les générations à venir.

3. Adoption de l'ordre du jour

Re 24-04-72

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Remerciement à Monsieur Bernard Thompson
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2024;
5. Adoption des comptes à payer;
6. Correspondance;
7. Élection du préfet;
8. Nomination du préfet suppléant;
9. Autorisation de signature;
10. Autorisation d'embauche d'une technicienne en évaluation foncière (résidentiel);
11. Autorisation d'embauche d'un technicien en évaluation foncière (commercial);
12. Autorisation d'embauche d'un technicien en géomatique et responsable de l'informatique;
13. Mandat au Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques (FQM);
14. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-196 sur la captation des séances publiques;
15. Fonds Région Ruralité (FRR) :
 - a) Volet 2 - Soutien à la Compétence de développement local et régional des MRC :
 - i. Approbation des recommandations du Comité du technique;
 - ii. Adoption des priorités d'intervention 2024-2025;
 - b) Volet 3 – Signature et innovation et 4 - Soutien à la vitalisation :
 - i. Acception de délais supplémentaires;
 - c) Volet 4 – Soutien à la Vitalisation:
 - i. Acception de délais supplémentaires;
 - ii. Adoption de la reddition de compte;
16. Approbation des recommandations du Comité d'investissement commun (CIC);
17. Entente sectorielle de développement en soutien à la démarche mauricienne pour le développement des jeunes 2024-2027;
18. Mandat pour l'élaboration d'un cahier d'appel d'offres pour les services d'ingénierie dans le cadre du projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC;
19. Approbation de l'offre de service pour l'étude de faisabilité et test de sol pour le projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC;
20. Approbation de l'offre de service pour l'élaboration d'un plan d'implantation d'un arpenteur pour le projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC;

21. Approbation de l'offre de service d'architecte pour l'élaboration des plans finaux et la surveillance des travaux pour le projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC;
22. Approbation de rapports finaux en lien avec le transport collectif;
23. Autorisation de déposer une demande d'aide financière au programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable – MobilisActions;
24. Mandat à octroyer pour l'évaluation des travaux à réaliser à la côte du km 11 sur le chemin Doucet;
25. Varia :
 - a) Adoption de la politique culturelle de la MRC;
 - b) Autorisation de signer un avenant à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des alliances pour la solidarité;
 - c) Appui à l'UPA;
26. Questions de l'assemblée;
27. Levée de l'assemblée.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mars 2024

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 20 mars 2024 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 24-04-73

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2024.

5. Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Deux (2) listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

| | |
|---|-------------------|
| <u>Rémunération des employés (es) (4 semaines)</u> | 123 551.68 |
|---|-------------------|

| | |
|---|-----------------|
| <u>Déplacement des employés (es)</u> | 3 239.23 |
|---|-----------------|

Fournisseurs de biens et services

| | |
|---|------------|
| Telus Québec | 406.79 |
| Telus Mobilité | 194.66 |
| Télécommunications Xittel | 656.73 |
| Desjardins frais de paie | 626.43 |
| Servitech | 75 975.97 |
| Energycycle | 203 467.96 |
| Direction de la Gestion de l'information foncière | 175.00 |
| RL Distributeur | 51.36 |
| Microgest Informatique | 3 213.35 |
| Distribut'eau Plus | 175.00 |

| | |
|---|-------------------|
| Fédération québécoise des municipalités | 377.47 |
| Club de golf St-Rémi | 1 839.60 |
| Syndicat régional des employés municipaux | 2 281.12 |
| Coop Novago | 43.04 |
| Xerox | 874.89 |
| Thomson Reuters | 453.60 |
| Raymond Lefebvre & fils | 847.95 |
| Micromedica | 1 242.01 |
| Les Entreprises André Baker | 2 759.40 |
| La Brouette | 5 748.75 |
| Gésarco Inc. | 12 567.21 |
| Fournitures de bureau Denis | 2 136.19 |
| Centre bureautique Mauricie | 629.50 |
| Hydro-Québec | 1 547.33 |
| VISA : | |
| Informatique | 829.77 |
| Registre foncier | 4.00 |
| Culture | 70.00 |
| Pièces et accessoires | 343.02 |
| Frais de congrès et cotisations | 1 575.91 |
| FRR3 | 4 639.70 |
| Déplacement | 96.23 |
| | |
| Total fournisseurs : | <u>325 849.94</u> |

Service développement économique

| | |
|---|-----------------|
| Bouffée d'air et fourchettes (coffrets) | 1 117.56 |
| Érablière du Nord (coffrets) | 1 620.00 |
| Belitec (coffrets) | 1 281.97 |
| Lignée RR2 | 80.48 |
| À la fût (coffrets) | 105.88 |
| Chez Jacob (coffrets) | 755.97 |
| | |
| Total SDE : | <u>4 961.86</u> |

Communauté entrepreneuriale de Mékinac

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| Chambre de commerce de Mékinac | 1 722.63 |
| | |
| Total CEM : | <u>1 722.63</u> |

FLI/FLS

| | |
|------------------------|----------|
| Anthony St-Amant - FLI | 2 500.00 |
| Anthony St-Amant - FLS | 2 500.00 |

Total FLI/FLS : 5 000.00

Promotion touristique

| | |
|-------------------|--------|
| Chez Jacob | 177.19 |
| ADN Communication | 71.86 |

Total tourisme : 249.05

Loisirs et culture

| | |
|-------------------------------|--------|
| Festi-volant de Grandes-Piles | 409.09 |
| Escouade Indépendanse | 172.46 |
| Municipalité de Ste-Thècle | 447.00 |

Total loisirs-culture : 1 028.55

Espace Mékinac

| | |
|-----------------------|-------|
| 9476-9841 Québec Inc. | 51.75 |
|-----------------------|-------|

Total Espace Mékinac : 51.75

MAE

| | |
|---------------------|--------|
| Espace Muni | 90.00 |
| Camp du Lac en cœur | 775.00 |

Total MAE: 865.00

Fonds région ruralité volet 2

| | |
|--|-----------|
| Domaine Tavibois | 8 782.00 |
| Anthony St-Amant | 10 000.00 |
| Environnement Mauricie | 3 500.00 |
| Culture Mauricie | 5 000.00 |
| Chambre de commerce de Mékinac | 9 538.00 |
| Conseil de la culture et des communications Mauricie | 800.00 |
| Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban | 38 708.00 |

Total FRR2 : 76 328.00

Fonds région ruralité volet 3

| | |
|--------|-----------|
| Absolu | 63 638.66 |
|--------|-----------|

Total FRR3 : 63 638.66

Fonds région ruralité volet 4

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Maison des familles de Mékinac | 47 724.00 |
| Centre action bénévole Mékinac | 12 670.00 |
| Centre de loisirs de St-Adelphe | 13 625.00 |
| Café aux cinq sœurs | 71.26 |

Total FRR4 : 74 090.26

Baux de villégiature

| | |
|---|-----------|
| Ministère Énergie Ressources naturelles | 74 297.19 |
|---|-----------|

Total Baux : 74 297.19

Cour municipale

| | |
|----------------------------------|----------|
| Témoin CAE230296 | 34.80 |
| Témoin 806618536 | 24.60 |
| Témoin 806618535 | 100.80 |
| Témoin 807229717 | 25.20 |
| Remb constat trop payé 806476219 | 40.00 |
| SAAQ | 169.17 |
| Le Code Ducharme | 119.70 |
| Denis Carpentier | 200.00 |
| Icimédias | 960.04 |
| Juge Sylvain Beaugard | 3 089.86 |

Total Cour municipale : 4 764.17

Grand total : 759 637.97

TNO Mékinac

| | |
|---------------------------|-----------|
| MRC Mékinac enfouissement | 622.97 |
| MRC Mékinac quote-part | 27 942.00 |
| SQ | 80 317.00 |
| Servitech | 18 118.11 |

Total TNO : 127 000.08

Parc Industriel régional

| | |
|--------------|-------|
| Hydro-Québec | 16.39 |
|--------------|-------|

Total PIR : 16.39

2^e liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 1 239.25

Rémunération des maires 9 127.16

Fournisseurs de biens et services

| | |
|---|-------------------|
| Syndicat régional des employés municipaux | 1 439.45 |
| Enercycle | 118 153.91 |
| RREMQ | 16 971.98 |
| Carra | 157.19 |
| Petite caisse | 801.40 |
| Centre de services scolaire de l'Énergie | 5 538.25 |
| Remb contestation évaluation 5520_60_4306 | 79.00 |
| Thomson Reuters | 1 033.20 |
| Fournitures de bureau Denis | 119.50 |
| Étude Cloutier Samson et Francoeur Inc. | 616.66 |
| Coop Novago | 215.23 |
| Catapulte communication | 10 922.63 |
| Total fournisseur de biens et services: | <u>156 048.40</u> |

FLI/FLS

| | |
|-----------------|---------------|
| Acceo FLI | 184.28 |
| Acceo FLS | 155.36 |
| Acceo FLI Covid | 104.31 |
| Total FLI/FLS: | <u>443.95</u> |

Accueil et nouveaux arrivants

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| Maison des familles de Mékinac | 2 200.00 |
| Développement Mauricie | 950.00 |
| Total Accueil : | <u>3 150.00</u> |

Loisirs et culture

| | |
|--------------------------------|------------------|
| Maison des familles de Mékinac | 10 908.28 |
| Total loisirs-culture : | <u>10 908.28</u> |

Service de développement économique

| | |
|-----------------------|-------|
| Ferme Apicole Mékinac | 17.00 |
|-----------------------|-------|

Total SDE : 17.00

Cour municipale

| | |
|------------------|----------|
| Lambert Therrien | 2 328.24 |
|------------------|----------|

| | |
|----------------------|-------|
| Carpentier huissiers | 54.44 |
|----------------------|-------|

| | |
|-----------------------|----------|
| Ministre des Finances | 5 989.00 |
|-----------------------|----------|

| | |
|-----------|-------|
| Purolator | 46.24 |
|-----------|-------|

Total Cour : 8 417.92

Baux de Villégiature

| | |
|---------------------|--------|
| Fonds des registres | 139.00 |
|---------------------|--------|

Total Baux : 139.00

Grand total : 189 490.96

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 17 avril 2024.

Nathalie Groleau
Greffière-trésorière

Re 24-04-74

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 17 avril 2024 totalisant 759 637.97 \$ pour la MRC, 16.37 \$ pour le parc industriel régional et de 127 000.08 \$ pour les TNO.

6. Correspondance

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- La ministre Andrée Laforest, nous informe que les sommes pourront être engagées au plus tard 4 ans après la date de signature de l'entente et dépenser les sommes au plus tard 5ans après cette même date de signature dans le cadre du FRR-Volet 3 – Projets signature innovation;
- La ministre Andrée Laforest, nous informe que les sommes pourront être engagées au plus tard au 31 décembre 2026 et dépensées au 31 décembre 2027 le cadre du FRR-Volet 4 – portion ententes de vitalisation des MRC;

- Andr anne Renaud coordonnatrice au PDAAM, nous informe du versement final de 5 000 \$ dans le cadre du projet calendrier de l'ave nt 2023-01;
- R solution 20240319-01 de l'association r gionale des gestionnaires de Zecs de la Mauricie concernant la responsabilit  des Zecs envers les passages   niveau;

Appui   l'Association r gionale des gestionnaires de ZECs de la Mauricie – Responsabilit  envers les passages   niveau

CONSID RANT la r solution num ro 20240319-01 de l'Association r gionale des gestionnaires de ZECs de la Mauricie;

CONSID RANT que les passages   niveau sont situ s sur des territoires publics;

CONSID RANT que les passages   niveau sont situ s sur des chemins multiressources;

CONSID RANT que les zones d'exploitation contr l e (ZEC) rel vent du minist re de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSID RANT que toutes les immobilisations sur le territoire des ZECs appartiennent au MELCCFP;

Re 24-04-75

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est r solu   l'unanimit  des maires :

- d'appuyer l'Association r gionale des gestionnaires de ZECs de la Mauricie;
- de demander au minist re de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de ne pas tenir les ZECs responsables des passages   niveau situ s sur leur territoire;
- de transmettre la pr sente r solution   madame Sonia Lebel d put e de Champlain, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et pr sidente du Conseil du tr sor,   madame Marie-Louise Tardif, d put e de Laviolette ainsi qu'  ZECs Qu bec.

- R solution 2024-03-587 de la MRC du Haut St-Francois concernant l'impact des changements climatiques sur la voirie locale;

Appui   la MRC du Haut Saint-Fran ois – Impact des changements climatiques sur la voirie locale

CONSID RANT les changements climatiques qui se traduisent par des temp ratures extr mement variables et progressivement plus chaudes ainsi que des pr cipitations plus abondantes et brusques;

CONSID RANT les impacts sur le r seau routier tel que les nids de poule, fissures, dommages aux ponceaux et des surfaces de roulement impraticables sur les toures de gravier;

CONSID RANT que ces ph nom nes imposent des p riodes intenses d'entretien accrues ainsi que des mises   niveau plus fr quentes et plus c teuses;

CONSIDÉRANT que les règles concernant les limites de poids pour le transport routier ne sont plus adaptées à cette situation;

CONSIDÉRANT l'ampleur du réseau routier local supporté par de petites municipalités peu peuplées ayant une richesse foncière limitée;

Re 24-04-76

Monsieur Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la MRC du Haut Saint-François dans ses démarches auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de revoir la réglementation quant aux normes de charges et dimensions applicables aux véhicules routiers et d'augmenter et d'assouplir le financement accordé aux municipalités pour l'entretien et la réparation du réseau routier local.

- De la municipalité de Trois-Rives, la résolution numéro 2024-02-031 demandant à la MRC de tenir une consultation publique avant l'adoption du règlement de contrôle intérimaire numéro 2023-194;
- La municipalité de Trois-Rives transmet une demande d'appui de la part du président de la fraternité FPHQ concernant le type de couverture du territoire par les ambulances;

Appui aux Paramédics

CONSIDÉRANT la résolution numéro 22-10-196 adoptée par le conseil des maires de la MRC de Mékinac le 19 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que le dossier n'a pas évolué depuis octobre 2022 et que l'horaire de faction est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT que la population de la MRC de Mékinac présente une tendance démographique vieillissante, ce qui accroît la fréquence des besoins en services médicaux d'urgence ;

CONSIDÉRANT que les délais supplémentaires dus à l'horaire de faction augmentent les risques de complications médicales pour les patients ;

CONSIDÉRANT que la modification de l'horaire de faction en un horaire à l'heure permettrait une réponse plus rapide et efficace aux appels d'urgence ;

Re 24-04-77

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- D'appuyer les paramédics dans leur démarche;
- De demander au gouvernement :
 - D'envisager sérieusement l'adoption d'un horaire à l'heure pour les équipes de paramédics.
 - D'évaluer les impacts positifs d'un tel changement sur les délais d'intervention et la qualité des soins dispensés.
 - De mettre en place les mesures nécessaires pour faciliter cette transition, en concertation avec les représentants des paramédics et des services d'urgence.
- De transmettre cette résolution à M. François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, à M. Christian Dubé, ministre de la Santé à Mme Sonia Lebel députée de Champlain, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, à monsieur Jean Boulet, ministre du Travail et

ministre responsable de la région de la Mauricie, à madame Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette et aux municipalités concernées de la MRC de Mékinac.

- La municipalité d'Hérouxville nous transmet un appui à notre résolution 24-01-14 concernant la demande au ministère de la Sécurité publique de bénéficier de l'exonération de responsabilité jusqu'à l'adoption du nouveau schéma de couverture de risques en incendie;
- La municipalité d'Hérouxville nous transmet un appui à notre résolution 24-03-50 concernant notre demande de bonification de l'enveloppe d'aide financière du FRR – volet 4 pour le soutien à la coopération intermunicipale;
- La municipalité d'Hérouxville nous transmet un appui qu'elle a fait aux agriculteurs.

Dépôt de la correspondance

Re 24-04-78

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Élection du préfet

La greffière-trésorière préside la séance tant que le préfet n'a pas été élu.

La présidente d'élection, madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière et directrice générale de la MRC explique la procédure d'élection du préfet, tel qu'édictée par les articles 210.24 à 210.29 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

CONSIDÉRANT que la procédure de votation pour l'élection du préfet d'une Municipalité régionale de comté est précisée dans la Loi sur l'organisation territoriale municipale (articles 210.24 à 210.29 inclusivement);

CONSIDÉRANT que la procédure de votation pour l'élection du préfet d'une Municipalité régionale de comté n'est pas précisée dans les dispositions du Code municipal (chapitre C-27.1);

Re 24-04-79

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'établir la procédure suivante :

- Les élus se présenteront au bureau de scrutin, recevront le nombre de bulletins de vote établi aux termes des lettres patentes, procéderont au vote derrière l'isoloir prévu à cet effet, apposeront un X pour le candidat de leur choix et déposeront le ou les bulletins dans la boîte prévue à cet effet;

ET

- Le président d'élection divulguera l'information entourant le résultat du scrutin, dans le cas d'un candidat élu, de la façon suivante :
 - le nom du candidat élu sans mention du nombre de voix;

ET

- Dans le cas où aucun candidat n'est élu, le président d'élection :

- décrétera un autre tour de scrutin sans divulgation du nombre de votes pour chacun des candidats et éliminera un candidat au premier tour.

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil consentent à faire une mise en nomination, la greffière-trésorière demande aux membres présents s'il y a des membres intéressés, trois membres mentionnent leur intérêt : madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban,

La présidente d'élection nomme monsieur Mikael Boucher à titre de secrétaire d'élection.

L'ÉLECTION

Après que le secrétaire d'élection a distribué les bulletins de vote, les maires se présentent à tour de rôle dans l'isoloir pour voter.

Après le décompte des votes, accompagnés du secrétaire d'élection, la présidente d'élection déclare madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles, élue préfète de la MRC de Mékinac pour les deux prochaines années ou, jusqu'à la nomination d'un successeur.

En vertu de l'article 142 du Code municipal, le préfet signe, scelle et exécute, au nom de la MRC, tous les règlements, résolutions, obligations, contrats, conventions ou actes faits et passés ou ordonnés par cette dernière.

8. Nomination du préfet suppléant

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un préfet suppléant;

Re 24-04-80

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de nommer monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, préfet suppléant de la MRC de Mékinac.

Monsieur Marcel Picard accepte cette fonction.

En vertu de l'article 116 du Code municipal, le préfet suppléant, lequel en absence du préfet ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du préfet, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés. Le préfet suppléant étant dûment assermenté.

Madame Caroline Clément, préside maintenant l'assemblée et livre un discours à l'assemblée.

9. Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la nomination de madame Caroline Clément au poste de préfet de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 142 du Code municipal le préfet signe, scelle et exécute, au nom de la MRC, tous les règlements, résolutions, obligations, contrats, conventions ou actes faits et passés ou ordonnés par cette dernière;

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Marcel Picard au poste de préfet suppléant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 116 du Code municipal, le préfet suppléant, lequel en absence du préfet ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du préfet, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'absence de la directrice générale, greffière-trésorière, il y a lieu de nommer une personne remplaçante pour la signature des effets bancaires;

CONSIDÉRANT que madame Christine Jugan, occupe le poste de trésorière et possède déjà les accès aux comptes bancaires de la MRC de Mékinac et des Territoires non organisés (TNO) de la MRC de Mékinac;

Re 24-04-81

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- d'autoriser madame Caroline Clément, préfète et monsieur Marcel Picard, préfet suppléant, à signer les effets bancaires et tous documents afférents pour le compte de la MRC de Mékinac et des TNO de la MRC de Mékinac;
- d'autoriser madame Christine Jugan, trésorière à signer les effets bancaires de la MRC de Mékinac et des TNO de la MRC de Mékinac.

10. Autorisation d'embauche d'une technicienne en évaluation foncière (résidentiel)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 24-01-09 adopté le 17 janvier dernier par le conseil des maires de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un technicien en évaluation foncière (résidentiel) pour le service d'évaluation de la MRC à la suite de l'appel de candidatures et des entrevues;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Re 24-04-82

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires, de confirmer l'embauche de madame Marie-Soleil Sabourin à titre de technicienne en évaluation foncière (résidentiel) pour le service d'évaluation de la MRC de Mékinac et ce, aux conditions déjà établies dans la lettre d'embauche et la convention collective.

11. Autorisation d'embauche d'un technicien en évaluation foncière (commercial)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 24-01-08 adopté le 17 janvier dernier par le conseil des maires de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un technicien en évaluation foncière (commercial) pour le service d'évaluation de la MRC à la suite de l'appel de candidatures et des entrevues;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Re 24-04-83

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires, de confirmer l'embauche de monsieur Alexandre Goulet à titre de technicien en évaluation foncière (commercial) pour le service d'évaluation de la MRC de Mékinac et ce, aux conditions déjà établies dans la lettre d'embauche et la convention collective.

12. Autorisation d'embauche d'un technicien en géomatique et responsable de l'informatique

CONSIDÉRANT la résolution numéro 23-11-270 adopté le 22 novembre 2023 par le conseil des maires de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un technicien en géomatique et responsable de l'informatique pour la MRC de Mékinac, à la suite de l'appel de candidatures et des entrevues;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Re 24-04-84

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires, de confirmer l'embauche de monsieur Stéphane Arcand à titre de technicien en géomatique et responsable de l'informatique de la MRC de Mékinac et ce, aux conditions déjà établies dans la lettre d'embauche et la convention collective.

13. Mandat au Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques (FQM)

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2024 sont de 135 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la MRC de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer l'offre de service pour l'accompagnement à la négociation de la convention collective;

Re 24-04-85

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que la MRC mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur et que la MRC autorise Nathalie Groleau, greffière-trésorière à signer l'offre de service pour l'accompagnement à la négociation de la convention collective ;

14. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-196 sur la captation des séances publiques

Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2024-196 sur la captation des séances publiques. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Fonds Région Ruralité (FRR) : Volet 2 - Soutien à la Compétence de développement local et régional des MRC :

Approbation des recommandations du Comité du technique

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relatives aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 24-04-86

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente :

Parc des Chutes : Réinventons notre parc; démarche participative et concertée **FRR-G-24-04**
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban
15 512 \$ ou maximum 78% des dépenses admissibles liées au projet

Fonds Région Ruralité (FRR) : Volet 2 - Soutien à la Compétence de développement local et régional des MRC : Adoption des priorités d'intervention 2024-2025

CONSIDÉRANT l'entente pour le Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la MRC doit adopter annuellement les priorités d'intervention en fonction des objets prévus à ladite entente et les publier sur le site internet de la MRC et les transmettre au ministère;

CONSIDÉRANT le document soumis et présentant les priorités d'intervention pour l'année 2024-2025;

Re 24-04-87

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

D'adopter les priorités d'intervention, pour l'année 2024-2025 dans le cadre de l'entente au FFR – Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, suivantes :

Priorité 1 : Développer et mettre en place un projet structurant et novateur, afin de répondre à un ou des besoins/enjeux territoriaux, tels que la main-d'œuvre;

Priorité 2 : Agir pour l'attractivité de la région (promotion, aménagement du territoire, logement potentiel, culture, places en garderie, transport ...);

Priorité 3 : Contribuer activement au développement du sentiment d'appartenance pour tous les citoyens de Mékinac en impliquant et consultant les gens;

Priorité 4 : Contribuer au développement touristique, en considérant, en priorité, les enjeux issus de la planification stratégique en tourisme;

Priorité 5 : Intégrer un projet qui favorise l'achat local ou qui incite à consommer localement;

Priorité 6 : Favoriser le développement de l'entrepreneuriat, ou de la culture entrepreneuriale, sur le territoire de la MRC de Mékinac;

Priorité 7 : Soutenir les projets de nos commerces, organismes, entreprises agricoles, entrepreneurs et industries afin qu'ils puissent aussi contribuer davantage au processus de diversification économique.

De publier les priorités d'intervention 2024-2025 sur le site internet de la MRC de Mékinac;

De transmettre les priorités d'intervention 2024-2025 au MAMH, comme indiqué dans l'entente.

Fonds Région Ruralité (FRR) : Volet 3 – Signature et innovation : Acception de délais supplémentaires

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 21 mars dernier de madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT que madame Laforest informe la MRC qu'elle pourrait engager les sommes des projets soutenus par l'entremise du FRR - Volet 3 au plus tard quatre ans après la date de signature de l'entente et de dépenser les sommes au plus tard cinq ans après cette même date de signature;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a signé l'entente avec le ministère des Affaires municipales le 12 juin 2023;

Re 24-04-88

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de signifier au ministère des Affaires municipales que la MRC souhaite bénéficier de ces nouveaux délais.

Fonds Région Ruralité (FRR) : Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

a) Acception de délais supplémentaires;

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 21 mars dernier de madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT que madame Laforest informe la MRC qu'elle pourrait engager les sommes des projets soutenus par l'entremise du FRR - Volet 4 au plus tard le 31 décembre 2026 et de dépenser les sommes au plus tard le 31 décembre 2027;

Re 24-04-89

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de signifier au ministère des Affaires municipales que la MRC souhaite bénéficier de ces nouveaux délais.

b) Approbation des recommandations du Comité de vitalisation

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7. Comité d'investissement commun (CIC) : approbation des recommandations

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Entente sectorielle de développement en soutien à la démarche mauricienne pour le développement des jeunes 2024-2027

CONSIDÉRANT l'entente sectorielle de développement en soutien à la démarche mauricienne pour le développement des jeunes 2024-2027 transmise par le MAMH;

CONSIDÉRANT que cette entente vise une démarche collective qui identifie et priorise les enjeux ainsi que les actions à réaliser ensemble afin de favoriser le développement du plein potentiel de tous les jeunes;

Re 24-04-90

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser madame Caroline Clément, préfète à signer l'entente sectorielle de développement en soutien à la démarche mauricienne pour le développement des jeunes 2024-2027.

Mandat pour l'élaboration d'un cahier d'appel d'offres pour les services d'ingénierie dans le cadre du projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a un projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC;

CONSIDÉRANT que pour ces travaux, la MRC doit retenir les services d'ingénierie dans plusieurs domaines dont la structure, la mécanique, l'électrique et le civil;

CONSIDÉRANT qu'un cahier d'appel d'offres doit être préparé pour les services d'ingénierie dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues à la suite d'un appel d'offres sur invitation;

Re 24-04-91

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de mandater le Service d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM pour l'élaboration d'un cahier d'appel d'offres pour les services d'ingénierie dans le cadre du projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC au coût d'environ 7 000 \$ excluant les taxes.

Approbation de l'offre de service pour l'étude de faisabilité et test de sol pour le projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des tests de sols pour le projet d'agrandissement de la l'édifice de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues à la suite d'un appel d'offres sur invitation, soit :

- Englobe au coût de 20 335 \$ excluant les taxes;
- EXP au coût de 17 995 \$ excluant les taxes;

Re 24-04-92

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de EXP au montant total de 17 995 \$ avant taxes.

Approbation de l'offre de service pour l'élaboration d'un plan d'implantation d'un arpenteur pour le projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'obtenir un plan d'implantation pour le projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC.

CONSIDÉRANT la soumission de Philippe Lacombe arpenteur-géomètre de la firme Rochette et Lahaie pour le relevé topographique pour le projet d'agrandissement;

Re 24-04-93

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'octroyer le contrat de gré à gré à la firme d'arpenteurs-géomètre Rochette et Lahaie pour l'élaboration d'un plan d'implantation pour le projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC pour la somme de 2 810 \$ avant taxes.

Approbation de l'offre de service d'architecte pour l'élaboration des plans finaux et la surveillance des travaux pour le projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Approbation de rapports finaux en lien avec le transport collectif

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport final du Programme d'aide d'urgence au transport collectif attestant les pertes de revenus découlant de la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport final des pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies en 2023 par rapport à l'année de référence 2019 dans le cadre de l'aide ponctuelle annoncée au budget 2023-2024 pour soutenir la relance du transport collectif en 2023;

Re 24-04-94

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver lesdits rapports tels que présentés.

Autorisation de déposer une demande d'aide financière au programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable – MobilisActions

CONSIDÉRANT que la MRC est actuellement en évaluation de sa structure de transport et désire accroître la connaissance du transport auprès de sa population, des OSBL et de ses entreprises ;

CONSIDÉRANT que la MRC est consciente des besoins en transports sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la MRC désire déposer une demande d'aide financière d'un montant de 30 000 \$ dans le cadre du programme ;

Re 24-04-95

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser Mikael Boucher, directeur général adjoint à faire le dépôt de la demande

dans le cadre du programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable – MobilisActions.

Mandat à octroyer pour l'évaluation des travaux à réaliser à la côte du km 11 sur le chemin Doucet

CONSIDÉRANT que des travaux doivent être réalisés dans la côte du km 11 sur le chemin Doucet dans les TNO;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander une estimation des travaux à effectuer afin d'améliorer le tracé actuel;

Re 24-04-96

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de d'accepter l'offre de Martin Picard ingénieur forestier de la firme GRH services-conseils afin de procéder à une soumission et prospection des travaux à réaliser pour l'amélioration de du tracé au km 11 du chemin Doucet.

Adoption de la politique culturelle

CONSIDÉRANT qu'entre octobre 2022 et mars 2024 un important processus de consultation et d'actualisation de la politique culturelle de la MRC de Mékinac a été mené afin de réaffirmer la position des élus et des acteurs et actrices impliqués au niveau culturel;

CONSIDÉRANT que la culture fait partie intégrante de la vie des gens;

CONSIDÉRANT que la culture est un moteur de développement et de revitalisation du territoire;

CONSIDÉRANT que la culture est un outil privilégié pour faire face à des problématiques sociales;

CONSIDÉRANT la présentation de madame Véronique Perron, coordonnatrice aux loisirs, culture et communications de la Politique culturelle de la MRC de Mékinac;

Re 24-04-97

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter la Politique culturelle de la MRC de Mékinac tel que présentée par madame Véronique Perron, coordonnatrice aux loisirs, culture et communications.

Autorisation de signer un avenant à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des alliances pour la solidarité

CONSIDÉRANT que les villes et MRC de la Mauricie ont conclu, le 9 décembre 2018 une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2018-2023 avec la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, agissant par l'entremise du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales et le Consortium en développement social de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que le 20 mars 2024, la ministre a confirmé le maintien de l'entente et l'octroi d'une somme supplémentaire afin de soutenir des projets ainsi que la démarche de mobilisation établie dans la région jusqu'au 31 octobre 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un avenant à cet effet;

Re 24-04-98

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser madame Caroline Clément, préfète à signer l'avenant à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des alliances pour la solidarité.

Appui à l'UPA

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté un plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique dont les cibles sont :

- Améliorer de 15% l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée;
- Réduire de 40% la quantité de produits pétroliers consommés au Québec;
- Augmenter de 25% la production totale d'énergies renouvelables;
- Augmenter de 50% la production de bioénergie;
- Éliminer l'utilisation du charbon thermique au Québec;

CONSIDÉRANT que les cibles du gouvernement impliquent entre autres de la part d'Hydro-Québec de tripler la capacité éolienne du Québec;

CONSIDÉRANT que le territoire de Mékinac pourrait éventuellement accueillir des éoliennes pour participer à cette cible de la transition énergétique du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac partage la préoccupation de l'UPA de la Mauricie à l'importance de protéger les terres en culture;

CONSIDÉRANT que les terres en culture représentent environ 46% du territoire agricole de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et du rôle de la commission de protection du territoire agricole à cet égard;

Re 24-04-99

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de signifier au gouvernement du Québec et à la CPTAQ notre préoccupation à la protection de nos terres en culture en regard de l'implantation d'éoliennes.

21. Questions de l'assemblée

Environ 60 personnes sont présentes et questionnent le conseil sur le projet d'implantation d'un parc éolien.

22. Levée de l'assemblée

Re 24-04-100

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Préfet

Greffière-trésorière